



Édition abonnés mardi 2 juin 2009

FAITS DU JOUR

Colère chez les agriculteurs : les forages de la discorde

Un courrier adressé par le préfet des P.-O. aux détenteurs de forages pour l'irrigation a irrité les responsables agricoles. Alors qu'on parle d'intensification des contrôles, ils déplorent "un acharnement des services de l'Etat en pleine crise conjoncturelle".



Une lettre du préfet mettant en demeure 70 agriculteurs propriétaires de forages dans la plaine du Roussillon de se mettre en conformité avec la législation sur l'eau au risque de devoir fermer leur forage, a mis le feu aux poudres entre services de l'Etat et monde agricole. Tout a commencé par un questionnaire adressé aux agriculteurs de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) située principalement sur la plaine du Roussillon .

Dans cette zone, sont déclarés 70 forages puisant à plus de 30 mètres de profondeur, c'est-à-dire dans la nappe profonde considérée comme patrimoniale et naturellement protégée.

"Injonctions inacceptables"

Un accord entre les services de l'Etat et les responsables professionnels avait été défini afin que les déclarants puissent bénéficier d'un diagnostic gratuit et d'une aide à la mise en conformité. Car, soit l'irrigant dispose, à proximité, d'un arrosage de substitution et il doit alors reboucher son puits, soit il est exceptionnellement autorisé à utiliser l'eau de l'ouvrage existant. Mais celui qui n'a pas fait de déclaration (et cela est aussi valable pour les particuliers) s'expose à des sanctions pénales importantes en cas de contrôle.

Dans sa lettre aux agriculteurs concernés, le préfet indique : *"Je demande aux services de police de l'eau et de la DDEA d'accentuer les contrôles et de transmettre les procès-verbaux de constatation au procureur de la République"*, écrit en substance Hugues Bousiges.

Il n'en fallait pas plus pour provoquer la réaction du monde agricole qui riposte. Selon Claude Jorda, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, les termes du courrier adressé par le représentant de l'Etat aux agriculteurs étaient inacceptables : *"Il était question de mises en demeure et nous ne pouvons accepter ces injonctions alors qu'il s'agit d'un outil de travail. Nous dénonçons un acharnement des services de l'Etat avec un but qui nous semble avéré, celui de faire fermer un maximum de forages", tempête-t-il. "Mais, comme toujours, l'administration à la loi pour elle et nous ne pouvons qu'inciter les agriculteurs à se déclarer car, pour notre part, nous ne fournirons aucune information ou délation sur les forages existants à la DDEA ou à l'Agence de l'Eau. Ensuite, nous devons obtenir des garanties sur des aides concernant les moyens de substitution auxquels il faudra éventuellement se raccorder. Je constate une fois de plus qu'en pleine crise conjoncturelle, on veut briser la résistance du monde paysan. Mais s'il y a un problème, la solidarité agricole sera sans faille".*

"Un procès d'intention"

Roger Majoral, ancien responsable agricole et président d'une association d'irriguants, tenait à préciser pour sa part : *"On est en train de détruire une civilisation de l'eau sans tenir compte de l'urbanisation galopante et de la diminution de l'activité agricole. On nous a fait poser des compteurs sur les puits de surfaces prélevant à moins de 30 mètres dans le quaternaire alors que nous continuons à payer les redevances pour les ruisseaux. Et quand on demande à l'administration de régler ce problème, elle nous suggère de nous arranger avec les ASA (Association Syndicale d'Arrosage). Ce que l'on oublie c'est que, sans agriculture, la répartition de l'eau, son évacuation et l'alimentation des nappes seraient bien compromises, tout comme*

l'entretien des canaux. Avec cette nouvelle polémique concernant les forages du pliocène, on va encore traiter les paysans de pollueurs. Ces procès d'intention n'ont que trop duré, alors que nous contribuons comme personne au maintien de l'environnement, de l'économie et de l'emploi".

Dans le même registre, Pierre Llobet, agriculteur à St Feliu tenait à revenir sur certaines incohérences : *"On va encourager les pays du Maghreb à développer leur activité agricole alors qu'ils vont manquer d'eau. Ici, nous avons des ressources et nous ne pourrons bientôt plus les utiliser pour produire. Par contre, on continue à puiser dans des nappes de 12 000 ans pour tirer les chasses d'eau".* Pour sa part Bernard Clément, éleveur en Cerdagne, tenait à dénoncer les futures restrictions qui vont concerner le haut pays : *"A partir de 2015, nous devons concéder le 1 / 10 e du débit contre le 1 / 40 e aujourd'hui. En période chaude, nous risquons de manquer d'eau pour nos pâturages. Ce que les services de l'Etat n'ont pas compris, c'est que la qualité écologique d'une rivière ne se résume pas au simple fil de l'eau".* C'est donc une panoplie de contentieux, souvent récurrents et historiques, que vient de révéler cette nouvelle histoire d'eau entre les services de l'Etat et l'agriculture locale. Avec des enjeux qui touchent à la survie d'une profession comme aux exigences environnementales d'une ressource de plus en plus sollicitée.

Jean-Paul Pelras